

Questions orales

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, dès qu'il a eu connaissance de la catastrophe, le premier ministre a offert l'aide du gouvernement fédéral sous quelque forme que ce soit. Il existe une formule, aux termes de la Loi sur l'aide financière en cas de catastrophes, qui prévoit clairement les sommes fournies par le gouvernement fédéral.

En outre, après consultation préalable et en coopération avec le ministère albertain du Développement économique, nous avons évalué l'ampleur des dégâts avec la collectivité industrielle et avons déterminé quel genre d'aide serait fournie. Ce n'est pas terminé mais le gouvernement est prêt à fournir dans un esprit de coopération l'aide qui pourrait être utile à la réimplantation de ces entreprises.

LE MÉCANISME DE DISTRIBUTION DE L'AIDE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, nous attendons avec intérêt de connaître le montant de l'aide parce que les habitants d'Edmonton, je pense, veulent savoir ce qui leur est offert. Le gouvernement est-il prêt à réévaluer le mécanisme en vue de fournir de l'aide en cas de désastres dans des régions comme Montréal, Edmonton, Hornby et n'importe où pour faire en sorte qu'il y ait un fonds permanent et que des montants soient immédiatement disponibles en vertu de règles établies pour que les gens soient rassurés sur leur sort?

● (1500)

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je pourrais peut-être répondre à cette question en tant que ministre responsable de la planification d'urgence. Il existe un accord entre le gouvernement fédéral et toutes les provinces qui garantit qu'en cas de catastrophe telle que celle-ci, lorsque la province a contribué plus de 1 \$ par tête d'habitant pour des secours, le gouvernement fédéral participera également. Dès que la province dépense plus d'un dollar par tête d'habitant, entre 1 \$ et 3 \$, le gouvernement fédéral contribue à raison de 50 p. 100, entre 3 \$ et 5 \$, à raison de 75 p. 100 et si la contribution provinciale dépasse 5 \$, à raison de 90 p. 100. Cette formule existe pour tous.

* * *

[Français]

LA CONSTITUTION

L'ACCORD DU LAC MEECH—L'OPPORTUNITÉ DE PRÉSENTER UN AMENDEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre de la Justice.

De l'avis de plusieurs experts constitutionnels incluant National Women's and the Law et LEAF, l'Entente du Lac

Meech contient une faille importante qui pourrait être fatale au droit à l'égalité pour les femmes et les minorités de ce pays.

Monsieur le Président, j'aimerais que le ministre de la Justice nous dise s'il est prêt aujourd'hui, au nom des femmes et des minorités du Canada, à proposer un amendement et à se battre pour faire accepter cet amendement qui clarifierait le texte qui est dangereux et ambigu pour l'égalité des femmes et des minorités de ce pays.

[Traduction]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'apprécie la question de la députée qui me fournit l'occasion de démentir catégoriquement ce qu'elle avance. Nos conseillers juridiques nous assurent précisément du contraire. Les dispositions de l'Accord du Lac Meech ne diminuent en rien les droits des femmes de notre pays. Nos conseillers sont unanimes à dire qu'on a respecté le désir de tous les Canadiens de s'assurer que les droits des femmes du Canada sont entièrement protégés. Notre gouvernement donne l'exemple dans ce domaine.

Comme les travaux du comité se poursuivent pendant que nous siégeons, les députés et les Canadiens en général ont l'occasion de participer à un processus très important et de comprendre pleinement la portée de cet accord. Je conclus en disant à la députée que ce qu'elle affirme au sujet des droits des femmes est erroné.

[Français]

LE POUVOIR DES TRIBUNAUX

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, le ministre est-il en train de nous dire qu'il ne veut pas entreprendre cette démarche et que la politique du gouvernement est celle de l'ambiguïté?

Monsieur le Président, j'aimerais que le ministre de la Justice nous dise si c'est la politique du gouvernement que de laisser les tribunaux décider et déterminer si oui ou non les femmes et les minorités du Canada ont droit à l'égalité dans ce pays? Est-ce que c'est le gouvernement qui va décider ou si ce sont les tribunaux?

[Traduction]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la constitution de notre pays assure l'égalité des femmes. L'Accord du lac Meech ne diminue en rien les droits des femmes au Canada. La députée exprime-t-elle la position de son parti à ce sujet quand elle dit qu'on doit rejeter cet accord?

N'est-il pas important de rallier le Québec à la constitution, ...

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: ... et de recommander vivement pour cette raison l'acceptation de cet accord? Je demande à la députée de réfléchir à sa position.